

# Procès-verbal

## Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

### 26 juin 2012

Approuvé au CEVU du 11 septembre 2012

Le CEVU de l'Université d'Angers a été réuni en séance plénière le 26 juin 2012 à 14h30 dans la salle du conseil de la présidence, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Jean Paul Saint-André.

Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Philippe ALLAIN	Présent
Carole AVIGNON	Présent
Aziz BALLOUCHE	Présent
Laurent BORDET	Présent
Mylène BOURCIER Suppléant : Nicolas DUMENIL	Absente
Aurélié BRARD-FRAINAI Suppléant Quentin DAUBIT	Absente
Alphonse CALEND	Présent
Phuong Lien CARION Suppléante : Laëtitia MOUETAUX	Procuration
Gaëlle CHEVALLEREAU Suppléante : Lucie PEPIN	Présente
Régis COUTANT	Procuration
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Wesley DELAGE Suppléant : Abdelkarim GRIRA	Procuration
Adrien FROUIN Suppléante : Sonia NOUR	Présente
Fabrice GUERIN	Présent
Guido HULSMANN	Présent
Antoine JACQUET Suppléant : Gaël SAINT JALMES	Présent
Nathalie JOUSSET	Présente
Cyrille LAHEURTE	Procuration
Félicien LEMAIRE	Présent
Sophie LEMIERRE Suppléant : Arnaud GARNIER	Absente
Pascal LENOIR	Procuration
Philippe LERICHE	Présent
Nathalie LUSSON	Présente
Sabine MALLET	Présente
MARC Tifenn Suppléant : Clément SOULIER	Présent
Lucile MERBAH Suppléante : Andréa BIGORRÉ	Présent
Nelly MERCIER Suppléant : Yoann GOSSE	Présent
Mohamed Nana KABA Suppléant : Sadiou DIALLO	Présent
Sandra PALMERO	Procuration
Jérémy PLANCHENAUT Suppléante : Isabelle NEVEU	Présent
Ghislaine PLAUD	Procuration

Loïc PULIDO	Présent
Jérémy QUILLERÉ Vincent COUSSEAU	Présent
David RULENCE	Excusé
Aymeric SEASSAU	Excusé
Christelle TRAON	Procuration
Bruno VISSE Suppléante : Julia LERAY	Présent
Alexandre WADOUX Suppléant : Sophie COCHEZ	Absent
<b>26 membres élus présents, 8 procurations 6 absents ou excusés</b>	

◆ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. TACHEAU, Directeur Général des Services

Mme REMERAND, Agent comptable

◆ **Membres présents invités par le Président :**

M. CLEDY, Directeur de l'IUT

Mme FAVREAU, Doyen de la Faculté de DEG

M. VIOLIER, Directeur de l'ITBS

M. DUMAS, Assesseur à la pédagogie, UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Mme LIEBAULT, Administrateur de Cholet

Mme BERNARD, VP déléguée à la valorisation pédagogique

M. JOHN WEBB, Vice-Président des relations internationales

M. PROUCHET, Directeur du SUAPS

M. LATOUCHE, Directeur du CUFCO

◆ **Membres invités « excusés »**

M. REXAND GALLAIS, Directeur du SUIO IP

Mme FOURNERET, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

• **Ordre du jour**

1.	Approbation du procès verbal du 15 mai 2012.....	5
2.	Informations .....	5
2.1.	Développer et structurer la formation continue à l'Université d'Angers .....	5
2.2.	Charte Handicap .....	6
3.	Procédure de demandes d'habilitation de formations hors vague contractuelle.....	6
4.	Poste de médiateur pour le sport de haut niveau (SUAPS).....	6
5.	Contrat étudiant .....	7
6.	Offre UEL 2012/2013.....	8
7.	Classement des demandes de formations en apprentissage (IUT).....	10
8.	Conventions :.....	11
8.1.	Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques Spécialité : Ludothécaire et médiation du jeu entre l'université d'Angers et L'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (L'Amdor 2000)	11
8.2.	Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : Logistique, Spécialité : Management des services aériens entre l'Université d'Angers (ITBS) et L'École Loumed Cabin Crew Training Center (LCCTC) au Maroc .....	13
8.3.	Accord cadre et convention relative à la Licence domaine : Droit, Economie, Gestion, Mention : Ingénierie des Services, spécialité Tourisme et Loisirs Sportifs entre l'Université d'Angers et l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation .....	14
8.4.	Information : renouvellement de conventions.....	14
9.	Modifications des modalités de contrôle de connaissance : .....	15
10.	Demandes de subventions FSDIE : .....	16
11.	Questions diverses .....	20

M. Peltier propose d'approuver le procès verbal du dernier CEVU en début de séance, certains membres ne pouvant être présents jusqu'à la fin de séance au CEVU.

### **1. Approbation du procès verbal du 15 mai 2012**

Mme Jousset signale qu'elle apparaît à la fois dans le collège A et le collège B. M. Rulence était « excusé ».

M. Peltier met au vote ce procès verbal sous réserve d'effectuer les corrections demandées, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Informations**

#### **2.1. Développer et structurer la formation continue à l'Université d'Angers**

M. Latouche présente ce point qui est l'aboutissement d'une démarche initiée il y a quelques mois sur la formation continue (présentation en annexe 1).

M. Saint-André remercie M. Latouche. Cette réflexion sur la formation continue arrive à son terme. La nouvelle formule démarrera l'année prochaine en partenariat étroit entre les composantes et leurs directeurs. Elle fera l'objet d'une évaluation au bout d'un an.

Mme Mallet demande quel sera l'impact au niveau des UFR.

M. Latouche rappelle qu'il ne s'agit pas d'une politique « CUFco » mais de l'Université en globalité. Ce travail a fait l'objet de nombreuses réunions et les réflexions ont été largement partagées.

Le transfert d'un certain nombre de formations du CUFco dans les composantes correspond à un principe de base clairement défini : la formation continue se situe au niveau des composantes. Il s'agira d'un transfert « financier » avec une logique d'accompagnement qui se fera au cas par cas.

M. Peltier ajoute que le chantier n'est pas terminé. L'implication dans la formation continue est plus ou moins importante suivant les composantes. Une des difficultés a été de faire un état des lieux. Actuellement tout n'est pas encore figé.

Mme Mallet signale que le conseil de l'UFR SPIS a voté sur le transfert d'un CU et d'un DU sur l'UFR. Elle s'interroge sur les aspects financiers et les impacts sur le personnel administratif.

M. Saint-André répond que ces points ont été abordés au conseil de gouvernance de ce matin. Les précisions seront données aux composantes. Le CUFco reste en appui aux services.

Le président indique que ce dossier n'est pas encore totalement finalisé.

M. Ballouche pense qu'il s'agit plus d'une inquiétude sur l'accompagnement en termes de personnel. Sur le plan administratif les charges sont beaucoup plus élevées.

M. Saint-André répond que M. Latouche est chargé d'établir un tableau récapitulatif en collaboration avec les responsables de formations afin de définir les tâches de chacun. Ce tableau servira de base de travail.

M. Peltier rappelle le souhait que les ingénieurs de formation du CUFco soient plus au contact des porteurs de projets dans les composantes. Les augmentations de charge de travail seront maîtrisées sous le contrôle des directeurs de composantes et de département. Cette présentation au CEVU a pour objectif de matérialiser l'état d'avancement d'une démarche commencée il y a un an.

## 2.2. Charte Handicap

M. Peltier reprend les points « clés » du diaporama (Annexe 2).

### 3. Procédure de demandes d'habilitation de formations hors vague contractuelle

M. Peltier présente ce point :

Les établissements ont la possibilité de demander la création de formations en dehors de leur vague de contractualisation. Les établissements peuvent ainsi être réactifs afin de répondre aux objectifs d'insertion professionnelle fixés par l'article 1 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Néanmoins, **ces demandes doivent être exceptionnelles et motivées.**

Les demandes de création de licences professionnelles "hors vague C 2013" provenant de l'IUT et de l'ITBS devront être déposées sur Pélican \* pour le 15 octobre 2012.

Le CEVU de septembre analysera ces dossiers. L'ensemble des dossiers devra être remonté.

\* PELiCan : plate-forme d'échange commune Ministère/AERES/Etablissements

### 4. Poste de médiateur pour le sport de haut niveau (SUAPS)

M. Peltier souhaite avoir un vote du CEVU concernant la création de ce poste de médiateur pour le sport de haut niveau.

L'idée est d'avoir un correspondant qui soit enseignant et au courant des pratiques sportives et des exigences de l'entraînement. Ce référent sera un intermédiaire entre les équipes pédagogiques et les entraîneurs. Cet élément « extérieur » facilitera l'organisation.

Actuellement, par l'intermédiaire du SUAPS, les étudiants justifiant d'un niveau de pratique peuvent déposer un dossier afin d'obtenir des aménagements d'emploi du temps (circulaire n°1455 du 6/10/87 publiée au BOEN du 7/01/88). Les étudiants retenus voient ainsi leur quotidien facilité dans cette gestion difficile des études et du sport de compétition.

Ces sportifs participent activement au rayonnement de l'Université par le biais des compétitions universitaires qui voient chaque année ses équipes récompensées (médaille de bronze d'équipage féminin d'Aviron, 5ème place pour l'équipage masculin d'Aviron, 8ème de finale en championnat de France pour l'équipe de Basket). Le médiateur aura également comme rôle de diffuser les résultats et de travailler en lien avec la Direction de la communication.

#### ◆ **Les missions du poste :**

- Accueil et conseil des sportifs de haut niveau
- Analyse des demandes de statuts dérogatoires
- Accompagnement pour la construction de parcours adaptés en liaison avec le responsable pédagogique et les entraîneurs
- Suivi des résultats sportifs et universitaires
- Relation avec les tutelles sportives et services concernés des collectivités locales

M. Peltier remercie M. A. Pietrini qui a accompli ce travail cette année de façon efficace et documentée. M. Peltier propose non pas d'attribuer une décharge mais une prime de responsabilité pédagogique. Il souhaite que cet investissement soit reconnu en donnant plus de visibilité au poste. L'an dernier 15 étudiants ont été concernés.

Au niveau régional voire inter régional, le fait de mettre en avant qu'une attention particulière est apportée à la pratique du sport du haut niveau à l'Université d'Angers pourrait être également un élément de flux vers l'établissement.

M. Prouchet ajoute qu'une liste de sport de haut niveau est définie par le Ministère. A l'Université d'Angers, il y a un statut sur liste ministérielle.

Il souhaite instaurer un statut « d'athlète de haut niveau de l'Université d'Angers » qui prendrait en compte la charge d'entraînement hebdomadaire des sportifs.

M. Saint – André conclut qu'il faudra être très attentif à l'impact de la définition de ce statut dans le contexte financier actuel.

M Peltier met au vote cette proposition. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Le prochain CA se prononcera sur cette demande de création de poste.

## **5. Contrat étudiant**

M. Peltier présente ce point :

- ◆ **Définition du contrat étudiant** : un contrat étudiant est un contrat établi en application du décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 permettant aux étudiants recrutés d'assurer certaines missions définies par le décret.
- ◆ **Missions** :
  - Accueil des étudiants (inscription, vérification des dossiers, accueil du public)
  - Assistance et accompagnement des étudiants handicapés
  - Tutorat (accueil des nouveaux étudiants, visite de campus, accompagnement)
  - Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
  - Service d'appui aux personnels de bibliothèque
  - Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociale
  - Aide à l'insertion professionnelle
  - Promotion de l'offre de formation
- ◆ **Recrutement** :
  - Etre régulièrement inscrit à l'université d'Angers en formation initiale ou à la préparation d'un concours de recrutement des trois fonctions publiques.
  - Les tuteurs d'accompagnement sont recrutés au niveau master 1 et 2 et secondairement au niveau L3.

- ◆ **Durée** : le contrat est établi sur 12 mois entre le 1er septembre et le 31 août pour une durée effective de travail de 670 heures maximum sans excéder 300 heures pour la période du 1er juillet au 31 août.
- ◆ **Rémunération** :
  - A l'exception des missions de tutorat d'accompagnement pédagogique ou d'insertion, les tuteurs sont rémunérés au tarif horaire brut du SMIC + 10% de congés payés soit 10,14 euros brut.
  - Les tuteurs d'accompagnement pédagogique ou d'insertion professionnelle sont rémunérés sur le tarif correspondant à 1,6 fois le taux horaire brut du SMIC + 10% de congés payés, soit 16,22 euros brut.

Il fait état du bilan 2011/2012 (annexe 3).

Melle Nour fait part des problèmes de retard de paiement de salaires des étudiants. Elle insiste sur le fait que les étudiants doivent être en possession de leur contrat avant de débiter leur mission.

M. Peltier indique que tout sera mis en œuvre pour que les contrats soient signés en amont et que les paiements soient assurés en temps et en heure.

M. Saint-André ajoute que les étudiants doivent faire remonter ce type de problème rapidement afin de trouver une solution dans les meilleurs délais.

Mme Avignon s'interroge sur les délais réglementaires. M. Saint-André répond que tout doit être établi avant le 15 du mois pour le mois suivant.

M. Leriche demande quel type d'emploi entre dans les missions « d'animation culturelle sportive et sociale ».

M. Prouchet répond que pour le SUAPS, un contrat de ce type a été établi pour accompagner un cours de rugby en sur effectif.

M. Planchenault demande sur quel budget sont financés les contrats étudiants et sur quel quota ?

M. Saint-André répond que le volet « contrat étudiant » fait partie de la masse salariale de l'Université d'Angers avec des financements divers. Il rappelle qu'il s'engage à continuer à développer l'emploi d'étudiant quel que soit le financement.

L'emploi étudiant au SUMPPS est mis en place grâce à une part importante de la subvention du conseil régional.

## **6. Offre UEL 2012/2013**

M. Peltier rappelle la définition d'une UEL : une UEL est une unité d'enseignement obligatoire, non disciplinaire destinée à apporter des enseignements d'ouverture aux étudiants. 4 UEL sont à choisir sur le cursus licence réparties sur l'ensemble des semestres. Le volume horaire est de 16 heures/étudiant par séance de 2 heures à répartir sur 9 semaines. La validation se fait sous forme de contrôle continu, rapport, dossier et donne lieu à l'attribution de 2 ECTS.



L'inscription se fait via l'ENT à partir d'un calendrier voté en CEVU.

Il indique que l'offre d'UEL est évolutive. Certaines UEL ne sont pas reconduites malgré de bons effectifs du fait de la charge que cela représente pour un enseignant.

Il a été recensé pour 2012/2013 :

- 9 créations,
- 41 suppressions,
- 127 renouvellements

Les 9 créations sont les suivantes :

CHINOIS 10 (confirmé 4)
JAPONAIS 10 (confirmé 4)
RUSSE 10 (confirmé 4)
Mythes et musique
Les hérésies au Moyen Âge
Anthropologie sociale et culturelle
Histoire de la bande dessinée : bd, comics, manga, fanzine ou le 9ème art
Lire, dire et chanter la poésie d'hier et d'aujourd'hui
La notation du risque pays : à quoi servent les agences de notation ?

Mme. Avignon souhaite que soit clairement précisé qu'il s'agit de 16 h devant étudiant, soit 8 créneaux de 2 heures à étaler sur 9 semaines (évaluation comprise).

Mme Mallet pense qu'il serait intéressant d'avoir la capacité d'accueil globale pour l'ensemble des UEL.

M. Leriche revient sur un point évoqué lors du dernier comité licence : Anjou inter langues propose 51 UEL, avec pour certaines, des effectifs de 1 ou 2 étudiants. L'offre est pléthorique, les demandes de créations en niveau 4 ne sont peut être pas pertinentes. Il souhaite qu'une discussion sérieuse soit engagée avec Anjou interlangues sur le coût par étudiant.

M. Dumas, assesseur à la pédagogie à l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, signale qu'il faudra s'assurer auprès d'Anjou interlangues qu'un démarrage d'une langue en semestre impair est possible.

M. Ballouche rappelle que sur les maquettes de licence, il y a 4 choix d'UEL possible. Il faut conserver ce schéma qui correspond à une logique de construction des maquettes.

Mme Avignon demande quelle est l'instance qui fixe les seuils d'ouverture et de fermeture. M. Peltier répond qu'il existe un premier niveau de filtrage par les composantes. Le seuil minimal de 5 étudiants est couramment retenu.

Melle Nour suggère que les groupes d'UEL « très prisées » soient dédoublés. A cela M. Peltier répond qu'il faut prendre en compte les disponibilités des enseignants ainsi que les contraintes matérielles.

M. Leriche signale une erreur sur les fiches : le seuil d'ouverture pour Anjou interlangues doit être de 1.

Melle Merbah souhaite aborder le point sur les rattrapages d'UEL et sur la validation de ces enseignements. M. Peltier répond que ce point pourra être abordé en septembre. Il propose de voter sur l'offre globale d'UEL. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sous réserve de précisions apportées par Anjou interlangues.

### **7. Classement des demandes de formations en apprentissage (IUT)**

M. Clédy présente ce point :

Un premier classement a eu lieu l'année dernière. Le CFA inter IUT s'est transformé en CFA inter université qui intègre les formations de l'université de Nantes et l'Université du Maine.

37 possibilités sont offertes par le CFA. L'IUT a fait remonter les 4 propositions suivantes :

<b>Classement</b>	<b>Département</b>	<b>Formation</b>
1	Génie Biologique	<b>LP Agriculture Biologique</b>
2	Génie Electrique et Informatique Industrielle	<b>LP Réseau et Télécommunications</b>
3	Génie Biologique	<b>LP Métiers des Industries Alimentaires et Biologiques</b> (fusion des LP Méthodes de Management Intégré : Qualité/Sécurité/Environnement et Responsable d'Equipe en Production pour les bio-industries)
4	Techniques de commercialisation	<b>1 groupe DUT 2ème année</b>

Ce classement est un classement interne à l'UA. L'objectif sera de se positionner parmi les 37 possibilités.

L'apprentissage représente un autre type de financement et des ressources financières supplémentaires.

M. Clédy rappelle qu'il s'agit de transformations et non de créations de formations nouvelles. La région Pays de la Loire connaît un retard considérable en matière d'apprentissage.

M. Peltier ajoute que l'apprentissage relève de la compétence de la région. L'ouverture du nombre de places correspond au montant de l'enveloppe budgétaire. Il est constaté une pénurie d'offre au niveau master.

M. Latouche précise que la région va investir sur l'apprentissage dans les années à venir. C'est le bon moment pour proposer des formations.

M. Quilléry souhaite avoir plus d'informations sur le fonctionnement des formations en apprentissage : le classement, l'ouverture et les transformations.

M. Clédy rappelle qu'il s'agit ici du format « alternance ». Les jeunes sont salariés et perçoivent un pourcentage du SMIC. Soit les formations sont ouvertes complètement en alternance soit elles sont transformées avec des publics mixtes à la fois des étudiants en formation initiale, en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage.

Un contrat de professionnalisation est considéré comme de la formation continue et un contrat d'apprentissage comme de la formation initiale.

M. Peltier propose ce classement au vote. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

## **8. Conventions :**

### 8.1. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques Spécialité : Ludothécaire et médiation du jeu entre l'université d'Angers et L'Association Martiniquaise pour la Promotion et l'Insertion de l'Age d'Or (L'Amdor 2000)

M. Violier présente ce projet. Cette délocalisation est une réponse à une sollicitation provenant d'une association (l'Amdor). Cette formation au sein de laquelle de nombreux vacataires interviennent, n'a pas d'équivalence en Martinique. Elle est ouverte en formation continue.

M. Peltier propose deux lectures de cette convention : la validation pédagogique des conditions de délivrance du diplôme (implication de l'université et le choix des intervenants) et l'ingénierie pédagogique.

M. Leriche s'interroge sur la possibilité de partenariat avec une association, la qualité des intervenants, les conditions d'examens ainsi que le niveau des étudiants sortants.

M. Violier répond qu'il s'agit d'un diplôme de l'Université d'Angers avec un enseignant de l'Université d'Angers, président de jury. Pour chaque délocalisation, les compétences locales sont validées en amont par le conseil de gestion de l'ITBS. Les CV des vacataires intervenant sur place sont également étudiés en conseil. Pour l'évaluation, elle est faite par les personnes en charge des cours suivant des critères identiques à Angers. Mme Troussset, responsable de la formation s'est déjà rendue sur place pour vérifier la fiabilité du partenaire.

M. Lemaire demande quelle est la spécificité du savoir faire local pour cette délocalisation.

M. Violier précise qu'il s'agit de la seule licence professionnelle offrant cette formation en France. L'ITBS a répondu à une sollicitation des grandes entreprises de jeux et de jouets. Mme Troussset est la seule universitaire « enseignante » sur place.

Pour ce qui est du partenariat avec une association, M. Ballouche signale que l'ensemble des formations avec l'UCO se font avec l'association St Yves.

Il souhaite connaître d'une part les objectifs de l'AMDOR et d'autre part savoir pourquoi ne pas établir le partenariat avec une université publique.

M. Violier indique que cette association assure d'autres formations financées par le conseil régional. C'est l'association qui a sollicité l'ITBS car elle n'a pas trouvé auprès de l'Université locale ce type de formation.

M. Lemaire souhaite connaître le montant moyen des frais d'inscription pour une licence professionnelle, le montant présenté lui semble exorbitant.

M. Violier rappelle que le coût moyen de formation d'une Licence Professionnelle est de l'ordre de 5000 euros. A partir de là, l'ITBS a cherché à équilibrer son budget.

M. Saint-André indique qu'il s'agit de formation continue. La prise en charge se fait en partie par les entreprises.

A l'interrogation de Melle Merbah sur les notes plancher, M. Peltier confirme que cela est tout à fait possible dans le cadre des licences professionnelles.

M. Clédy ajoute que pour les licences professionnelles, 25 % au minimum des enseignants doivent être des intervenants professionnels.

M. Violier rappelle que dans le cadre de la formation continue, les stagiaires pourront trouver des financements notamment auprès du conseil régional.

M. Jacquet ne voit pas l'intérêt pour une entreprise de former des personnels aux métiers de ludothécaire.

Par rapport à la pertinence du projet, M. Peltier indique qu'à la Martinique, la part de la population « vieillissante » est importante. Cette formation prend tout son sens par exemple dans les maisons de retraite auprès des personnes âgées.

M. Leriche souhaite connaître le seuil d'ouverture. M. Violier indique que pour un équilibre budgétaire, le seuil a été fixé à 15 étudiants.

M. Ballouche considère qu'il ne dispose pas suffisamment d'informations pour juger de la fiabilité d'une telle association qui est susceptible d'assurer une formation de l'enseignement supérieur de l'Université d'Angers. Quel est le public visé par ces formations et quel forme de financement existe-t-il ?

M. Violier répond qu'il s'agit d'une association qui développe des activités pour les personnes âgées. Les stagiaires pourront être financés par le conseil régional s'il s'agit de maisons de retraite publique ou des financements privés pour d'autres établissements.

M. Peltier conclut que cette formation n'ouvrira en dessous d'un nombre minimum d'étudiants en formation continue car les coûts seraient alors supportés par l'UA.

Il serait souhaitable que la possibilité d'ouverture en formation initiale avec un tarif ministériel en cours puissent apparaître dans la convention.

Le CEVU émet un avis défavorable avec 20 votes contre, 2 abstentions et 7 votes pour.

8.2. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : Logistique, Spécialité : Management des services aériens entre l'Université d'Angers (ITBS) et L'École Loumed Cabin Crew Training Center (LCCTC) au Maroc

M. Webb évoque l'aspect politique de cette convention et la manière dont elle s'inscrit dans la politique internationale de l'université.

L'Université d'Angers compte à l'heure actuelle 7 délocalisations. La CPU a souhaité que les universités veillent à la qualité des formations délocalisées, c'est pourquoi une charte de délocalisation des formations a été votée en 2010.

La Charte de délocalisation a été respectée. La qualité de la formation et du partenaire ont été vérifiés. Il s'agit de former des personnes qui souhaitent travailler dans les aéroports ou les équipages à bord. Cette formation est assurée aujourd'hui par Royal Air Maroc qui diminue son offre. Aucune université publique ne propose cette formation. Les débouchés devraient être nombreux.

M. Webb informe que quatre enseignants de l'ITBS se rendront sur place pour assurer les cours. Une enseignante sera chargée des jurys de projets tuteurés et des jurys de délivrance de diplômes.

M. Webb est favorable à ce projet.

M. Violier ajoute que la RAM (Royal Air Maroc) arrête son activité de formation. L'ITBS a été contacté afin d'assurer la formation. Cette licence professionnelle est la seule de ce type en France. Au-delà du partenariat, l'intérêt est d'avoir des contacts avec les compagnies aériennes de Moyen Orient qui connaissent actuellement un développement considérable.

Ces liens permettront d'accroître les possibilités de stages pour les étudiants de la licence professionnelle « services aériens » à Cholet.

M. Planchenault souhaite connaître le montant des frais supplémentaires pour les étudiants en formation continue évoqués article 14.

M. Violier indique que pour l'instant cette formation ne devrait pas ouvrir en formation continue. Le montant exact n'a pas été calculé.

M. Ballouche demande quel est le coût de la formation pour l'étudiant et le niveau de rémunération à la sortie et pourquoi cet organisme privé se lance dans cette formation alors que la compagnie nationale ferme sa propre école de formation.

M. Violier répond que le coût de l'inscription est de 8000 dirham (726 euros). Les besoins en formations existent d'autant plus que le Maroc s'est lancé dans une politique touristique ambitieuse (plan azur).

M. Peltier met au vote cette convention :

- sur les modalités pédagogiques et les conditions de délivrance du diplôme : avis favorable 17 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions.

- sur le principe de délocalisation au Maroc : avis favorable avec 17 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions.

M. Webb signale que la convention ayant été transmise tardivement, les délais d'étude ont été très courts.

8.3. Accord cadre et convention relative à la Licence domaine : Droit, Economie, Gestion, Mention : Ingénierie des Services, spécialité Tourisme et Loisirs Sportifs entre l'Université d'Angers et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation

M. Violier rappelle que le partenariat avec l'ENE est ancien. A l'origine, il s'agissait de mettre en place la partie « pratique équestre » du DEUST équitation.

Le DEUST n'existant plus, il a été intégré dans un parcours de licence (tourisme et loisirs sportifs).

L'ENE et les Haras nationaux ont été regroupés dans le cadre de la réforme des politiques publiques au sein d'un Institut du Cheval et de l'Equitation. Ce regroupement a été finalisé au bout de 2 ans.

Les anciennes conditions d'inscriptions étaient très sélectives puisqu'il fallait avoir obtenu un galop 7, niveau le plus élevé (niveau d'un sportif de haut niveau).

L'intégration dans la licence a permis de différencier deux profils :

- sportif de haut niveau (étudiants détenteur du galop 7)
- les étudiants ayant un bon niveau (sans avoir obtenu le galop 7)

L'ITBS souhaite à l'avenir ouvrir ce parcours de la licence « tourisme » à d'autres activités sportives telles que le canoë kayak.

M. Peltier précise que le niveau de qualification des enseignants de l'IFCE est au moins de niveau II.

Melle Palmero demande pourquoi les semestres 5 et 6 n'apparaissent pas. M. Violier répond que la convention ne porte que sur les 2 premières années de licence. Les étudiants achèvent leur formation par la licence professionnelle management des établissements équestres.

M. Peltier met au vote cette convention. Cette convention est adoptée par le CEVU avec 2 abstentions.

8.4. Information : renouvellement de conventions

Les conventions renouvelées sont :

- ◆ Convention relative à la Licence entre l'Université d'Angers et le groupe sup de CO la Rochelle Domaine : Droit, Economie, Gestion, Mention : Ingénierie des services entre L'Université d'Angers, pour le compte de l'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services, et Le Groupe Sup de Co La Rochelle, pour le compte de "La Rochelle Business School of Tourism
- ◆ Convention relative au Master entre l'Université d'Angers et le groupe sup de Co la Rochelle Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention : Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs Spécialité : Management des organisations du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs
- ◆ Convention entre l'Université d'Angers et le lycée Agricole privé St Cyran concernant la Licence Professionnelle dénomination nationale : management des organisations, spécialité management des établissements équestres
- ◆ Convention entre l'Université d'Angers et la CCI d'Arles concernant la Licence Professionnelle Dénomination nationale : management des organisations, spécialité management des établissements équestres

- ◆ Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre L'Université d'Angers, UFR Droit, Economie et Gestion à Angers (France) et L'Université Nicolas Copernic de Toruń Département de Sciences économiques et de Gestion à Toruń (Pologne)
- ◆ Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international Programme Franco-Russe d'Etudes de niveau Master en Sciences de Gestion entre L'Université d'Angers,(UFR Droit, Economie et Gestion) et l'Université d'Etat d'Ingénierie et d'Economie de Saint-Pétersbourg (ENGECON) (Faculté de Management) à Saint-Pétersbourg (Russie)

#### **9. Modifications des modalités de contrôle de connaissance :**

##### ◆ **CUFCo :**

DUEF « Diplôme d'Université d'Etudes Françaises »

##### ◆ **IUT :**

- DUT Carrières sociales
- DUT GB Agronomie 2ème année
- DUT GEA, 1èreannée S1, S2
- DUT GEA, 2èmeannée S3 option PMO, S3 UE2, S4 UE2, S4 UE3
- LP GEB

##### ◆ **Formation Médicale Continue :**

- DU « Tissus calcifiés » :
- DU « Traumatismes crâno cérébraux : aspects médicaux et sociaux
- DU « réparation juridique du dommage corporel »

##### ◆ **UFR Médecine :**

- **2ème année d'études médicales :** Précision des modalités de validation: modalités de convocation en 2ème session, modification de l'organisation du Parcours A (approfondissement sciences humaines), changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...) : UE « Bio statistiques, UE cardio vasculaire et respiratoire, UE « Du gène à la cellule » UE « revêtement cutané »
- **3ème année d'études médicales :** Modalités d'organisation et de validation de la 3ème année PACES : modification de la durée de l'épreuve de l'UE spécifique pharmacie

##### ◆ **UFR Sciences :**

- Licence mention L1 L2 L3 SVT
- L3 mathématiques parcours MFE (math, finance, économie)
- Licence professionnelle gestion de la santé des plantes
- L3 parcours diffusion du savoir et culture scientifique
- Master 1 Ecologie Toxicologie
- Master 1 Ecologie Environnement
- Master 1 informatique
- Master 1 mention physique chimie parcours métiers de l'enseignement et de la formation MEF PC
- Master 1 SMIS

- Master 2 Informatique ID
- Master 2 SILI
- Master 2 mention physique chimie parcours métiers de l'enseignement et de la formation MEF PC
- Master 2 PSI
- Master 2 zones humides

♦ **UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines**

- Licence mention Lettres (L1)
- Licence mention psychologie (L2)
- Licence LEA
- Licence géographie
- Licence mention histoire (L1/L2)
- Licence mention LLCE parcours anglais/allemand et espagnol et parcours bivalents anglais-allemand et anglais-espagnol
- Licence mention LLCE parcours anglais
- Licence Professionnelle mention Intervention Sociale, spécialité Métiers du Développement Social Urbain
- Master 1 psychologie
- Master 1 MEEF EPD
- Master 1 MEF Anglais
- M2 MEF Espagnol
- MEF Histoire géographie M1M2
- Master Métiers de la traduction (M1/M2)
- Master Didactique des langues, français Langues étrangères technologies éducatives (M1 en présentiel)
- Master didactique des langues, FLE, technologies éducatives
- Master MEF Lettres modernes

Le CEVU émet un avis favorable avec 4 abstentions sur l'ensemble des modifications demandées

**10. Demandes de subventions FSDIE :**

La commission vie étudiante du 12 juin dernier a déjà analysé les projets.

La fête de la rentrée aura lieu le 27 septembre prochain sur le campus de Belle Beille. Les cours seront banalisés. Il s'agit d'organiser un village festif et civique. La DNN, la mission jeunesse, l'UFR Sciences et la Direction de la culture et des initiatives étudiantes participeront à ce projet.



- **Projets faisant l'objet d'une subvention dans le cadre de la Fête de la rentrée et montant demandé :**

Association	Titre du projet	Montant proposé par la commission vie étudiante
ACEPA	<b>Hôpital prévention</b> But: Autour d'un « avatar » que les étudiants présentent pour un motif particulier, trois parcours sont possibles (médical, -Traumatologie, Prévention IST)	137,09 €
BDE ECO	<b>Matches dodgeball</b> But: Réunir les Etudiants autour d'un sport simple. Pas de concours	435,22 €
BDE GUEST	<b>Petit Train</b> But : Communiquer et promouvoir l'évènement au travers d'un symbole festif. Permettre les ramifications vers les autres services	909,50 €
COMA	<b>Plancha Grillades</b> But: Venir en complément du pique nique, promouvoir le RU, symbole festif	796,40 €
COMALI	<b>Découverte et initiation musicale malienne</b> But: Autour d'instruments plus ou moins connus, faire découvrir la musique malienne. En marge présenter les buts de l'association dont les campagnes d'information sur le paludisme	218,40 €
Corpo Sciences Angers	<b>Baby Foot Géant</b> But: Evènement sportif visible et dynamique	486,00 €
Fé2a	<b>Culture Scène ouverte tête d'affiche</b> But: Tête d'affiche pour clôturer la scène ouverte. Promouvoir le concert étudiant de la soirée organisée par la mairie en collaboration avec l'UA	1 386,90 €
Fé2a	<b>Prévention citoyenneté solidarité</b> But: Présenter le projet AGORA-E avec une maquette	360,00 €
Histoire de	<b>Gastronomie et voyages culturels</b> But: Présentation de la gastronomie et concours photo sur « voyages culturels en Anjou »	159,53 €
BDE LEA	<b>Tournoi volley</b> But: Compétition sportive avec 3 lots à gagner sur le thème du partage	125,00 €

**Projet en attente sous réserve de fournir des informations complémentaires**

<b>Association</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Proposition de la commission vie étudiante</b>
<b>BDE Sciences</b>	<b>Course d'orientation</b> <b>But:</b> Autour de 5 stands répartis sur le campus, les étudiants trouveront des questionnaires, des guides sur l'écologie	Participation éventuelle au financement des frais de reprographie (pris en charge par le service reprographie de l'UA)

Le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions pour l'ensemble des demandes liées à la fête de la rentrée étudiante.

**Projets s'inscrivant dans le cadre de la Fête de la rentrée sans demande de financement FSDIE**

<b>BDE ISSBA</b>	<b>Parcours alcoolémie</b> <b>But:</b> Au travers d'un parcours simple, faire comprendre les effets de l'alcool grâce à des lunettes d'alcoolémie
<b>Mond'Etrangers</b>	<b>Jeux du monde</b> <b>But:</b> Présentation de divers jeux culturels de différentes nationalités
<b>Direction du Numérique</b>	<b>Plate forme blog</b> <b>But :</b> Stand de présentation et de lancement de la plate forme blog
<b>UFR Sciences</b>	<b>Funambule</b> <b>But :</b> 2 représentations de funambules au cours de la manifestation

M. Quillére souhaite avoir plus d'informations sur les projets. A cela, M. Peltier rappelle que le rôle de la commission vie étudiante est d'étudier en amont les projets et d'apporter les réponses via les fiches synthétiques présentées au CEVU. Cela évite de mener 2 fois les mêmes débats, cependant, les membres du CEVU sont bien sûr en droit de demander des précisions.

**Demandes de subventions pour des projets non liés à la Fête de la rentrée :**

<b>Association</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant proposé par la commission vie étudiante</b>
BDE ISTIA	<b>Projet "ESEM"</b> (rencontre entre les étudiants ingénieurs de l'UA et de villes jumelées avec Angers : Torun, Osnabrück et Wigan)	736,00 €
HISTOIRE DE	« <b>Une histoire de cinéma</b> » (projection une fois par mois d'un film à caractère historique suivi de l'intervention d'un spécialiste du sujet et d'un débat en partenariat avec l'espace culture)	1 600,00 €
COMA	« <b>Week end de formation au tutorat</b> »	1 000,00 €

M. Peltier propose de voter sur la subvention de 736,00 euros demandée par le BDE ISTIA et celle de 1600 euros demandée par l'association « histoire de ». Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

M. Jacquet souhaite que la subvention demandée par la COMA dans le cadre du week end de tutorat passe de 1000 euros à 2000 euros. Il signale que le budget ne sera pas équilibré avec 1000 euros. Ce tutorat est orienté vers les 1ères années de médecine et de pharmacie.

A la demande de M Leriche sur le nombre de participants et le coût de l'inscription, M Jacquet répond que cette manifestation rassemble 15 universités sur l'ensemble de la France.

L'inscription se fait généralement par le biais des associations. Le tarif est de 30 euros par étudiant.

Mme Palmero demande comment cela s'articule avec les modules de formations des tuteurs mis en place en Faculté de médecine ? Les navettes sont-elles nécessaires ? Les étudiants ne peuvent-ils pas prendre le Tram?

En ce qui concerne le Tram, M. Jacquet indique que l'hôtel n'est pas proche de la ligne. Sur l'aspect organisationnel : un nouveau système de « colles » va être mis en place (par petits groupes) et les colles seront corrigées par des colleurs. Un classement à partir des résultats sera effectué.

M. Peltier rappelle de la commission a décidé de proposer une subvention de 1000 euros car il s'agit essentiellement de dépenses liées à la logistique et que seulement 15 % des étudiants réussiront le concours de 1<sup>ère</sup> année.

M. Jacquet ajoute que les frais de déplacement jusqu'à Angers sont à la charge des étudiants.

M. Peltier met au vote ce projet. Le CEVU émet un avis favorable avec 3 abstentions sur les objectifs du projet. Il demande ensuite au CEVU de se prononcer sur le montant de la subvention de 2000 euros.

Le CEVU émet un avis favorable sur ce montant avec 11 votes pour et 7 abstentions.

Le projet présenté par la Fé2a dans le cadre de la participation aux Assoliades ne fait plus l'objet d'une demande de FSDIE.

M. Ballouche tient à revenir sur le point « conventions » et notamment sur la convention de partenariat avec l'École Loumed Cabin Crew Training Center (LCCTC) au Maroc. Il estime regrettable que cette école affiche déjà le partenariat avec l'Université d'Angers. Le dossier de recrutement est disponible avant même que les conseils se soient prononcés. Il estime qu'anticiper des recrutements sur une formation en

convention alors même que le conseil n'a pas été consulté revient à dévaloriser le rôle des membres du CEVU

### **11. Questions diverses**

M. Jacquet annonce la mise en place d'un groupe de travail «étudiant » sur le numérique est reporté.

M. Peltier propose que soit créé un groupe de travail sur les règles de mise à disposition de locaux aux associations. Un appel à candidature sera fait.

Le prochain CEVU aura lieu le 11 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Le Vice Président du CEVU

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte Brault